

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 28 septembre 2023

Délibération n°2023-143 - Cadre de vie - Environnement – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés - SMICTOM de la Région de Fontainebleau – Année 2022

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	58
Ne prend pas part au vote	0
Votants	58
Abstention	0
Suffrage exprimés	58
Majorité absolue	30
Pour	58
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 22 septembre 2023, s'est réuni à la Salle « La Samoienne » à Samois-Sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Sandrine-Magali BELMIN, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Aurélie BRICAUD, Véronique FÉMÉNIA, Marie HOLVOËT, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN,

MM. Christophe BAGUET, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Pascal GROS, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Nathalie VINOT à M. Thierry REYJAL
- Mme Françoise BICHON-LHERMITTE à M. Michel CHARIAU
- Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
- M. Yann MOREAU à M. Patrick GAUTHIER
- Mme Estelle BERTÉE à M. Pascal GROS
- Mme Anne-Sophie GUERIN à M. Nicolas PIERRET
- M. Thomas IANZ à Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE
- Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER
- M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY
- M. Cédric THOMA à M. Daniel RAYMOND
- M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
- Mme Judith REYNAUD à M. Laurent ROUSSEL

- Mme Gwenaël CLER à Mme Isabelle BOLGERT
- Mme Audrey TAMBORINI à Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN
- Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ

Membres absents :

- Mme Sophie BERTHOLIER
- Mme Anne GHYSSENS
- Mme Marie-Laure VASSEUR
- Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à 2023/125)
- M. Thomas IANZ (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à 2023/125)
- M. Christian BOURNERY pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Chantal PAYAN pour le vote de la délibération N°2023/126
- M. Frédéric VALLETOUX pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Françoise BICHON-LHERMITTE pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Sonia RISCO (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à N°2023/128)
- M. Laurent SIGLER (pour le vote des délibérations N°2023/139 et N°2023/140)
- Mme Naciba MESSAOUDI (pour le vote des délibérations N°2023/139 et N°2023/140)
- Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (pour le vote des délibérations N°2023/150 et N°2023/151)
- Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote des délibérations N°2023/150 et N°2023/151)

Secrétaire de Séance : M. Fabrice LARCHÉ

Références juridiques :

- **Le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2224-5 et D 2224-1**
- **Statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau**

Rapporteur : Mme Marie-Charlotte NOUHAUD

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, destiné notamment à l'information des usagers.

Il porte sur l'exercice 2022 et est annexé à la présente note.

Il revient au conseil communautaire de prendre acte dudit rapport.

En 2018, le Pays de Fontainebleau a délégué la compétence collecte et traitement des déchets au SMICTOM de la Région de Fontainebleau. Ce dernier a vu son périmètre de compétence élargi à 18 communes supplémentaires : Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Boissy-aux-Cailles, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, La Chapelle-la-Reine, Le Vaudoué, Noisy-sur-Ecole, Perthes-en-Gâtinais, Recloses, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole, Tousson et Ury.

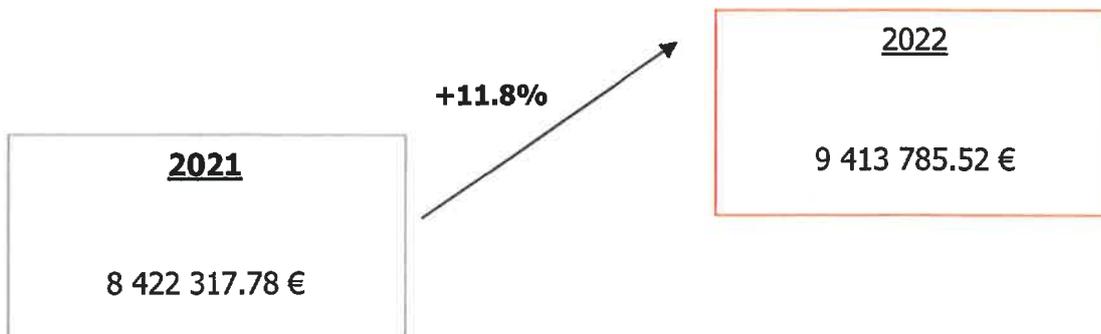
Le SMICTOM est donc en charge de la gestion des déchets de l'intégralité des 26 communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Concernant le traitement des déchets, le SMICTOM délègue cette compétence (via une adhésion ou une convention) à trois syndicats de traitement : le SMITOM-LOMBRIC, BEGEVAL via le SMETOM de la Vallée du Loing et le SIREDOM.

1. Coût du service public d'élimination des déchets 2022

Votées en début d'année, les participations des collectivités adhérentes correspondent à l'ensemble des coûts de collecte, de traitement, de maintenance, d'achat des bacs, ainsi qu'aux charges de fonctionnement du SMICTOM. Elles sont fonction des tonnages collectés, des services rendus et de la population desservie. Elles font l'objet d'un réajustement l'année suivante en fonction des tonnages effectivement générés.

En 2022, les participations des communes de la Communauté d'agglomération ont connu une augmentation de 11,8%.



2. Le service Allo déchets pour la collecte des encombrants sur appel téléphonique

Afin de répondre aux objectifs réglementaires de réduction et de valorisation des déchets encombrants, le syndicat a mis en place un service de collecte des encombrants à domicile sur appel téléphonique.

Le service Allo déchets répond aux besoins des habitants n'ayant pas accès à la déchèterie pour des raisons de mobilité. En 2022, 18 communes du territoire bénéficient du service dont la gestion est confiée à l'entreprise d'insertion AIPRéFon. Une équipe se rend à domicile et collecte tous les déchets qui peuvent être apportés en déchèterie. Les encombrants sont ainsi triés et valorisés comme l'exige la réglementation.

Les objets qui sont en bon état sont quant à eux récupérés pour être revendus à des prix très attractifs à la boutique de la recyclerie Envie d'R du SMICTOM, située à Vernou la Celle sur Seine

De plus, le service a fait l'objet d'une enquête de satisfaction en 2020 qui a abouti à de très bons résultats :

99 % (dont + de 75% sont très satisfaits) des usagers sont satisfaits de la qualité de l'accueil téléphonique ;
100% sont satisfaits de la performance concernant l'intervention en termes d'horaire, de durée, de cubage et du prix payé ;
99% recommandent le service à leurs contacts.

Le service Allo Déchets est perçu comme étant utile à la population du territoire par sa praticité, sa simplicité et sa souplesse d'utilisation.

L'efficacité du service est reconnue par les clients et apporte une vraie solution aux administrés non mobiles. Les habitants mettent en relief la très bonne relation usager tant pour l'accueil téléphonique, qu'avec les équipes sur le terrain.

Nombre d'intervention Allo Déchets sur le territoire :

Communes	Intervention Allo Déchets en 2022
Arbonne-la-Forêt	24
Avon	225
Barbizon	58
Bois-le-Roi	243
Bourron-Marlotte	40
Cély-en-Bière	9
Chailly-en-Bière	40
Chartrettes	44
Fleury-en-Bière	14
Fontainebleau	337
Héricy	66
Perthes-en-Gâtinais	20
Saint-Germain-sur-Ecole	4
Saint-Martin-en-Bière	26
Saint-Sauveur-sur-Ecole	16
Samois-sur-Seine	74
Samoreau	18
Vulaines-sur-Seine	33
TOTAL	1291

Le service Allo Déchets s'installe dans les pratiques des administrés avec un nombre de demandes stable par rapport à l'année précédente.

3. La collecte et la valorisation des biodéchets

Les biodéchets composent une part importante des ordures ménagères (52 Kg par an et par habitant en moyenne sur le territoire du SMICTOM). Les restaurants scolaires sont confrontés à une part encore plus importante de ces déchets.

Autour du projet « L'Assiette Durable » initié en 2019 par Ethic Ocean, le SMICTOM en tant que partenaire engagé, a déployé des actions de sensibilisation auprès des acteurs de la restauration collective et commerciale ces acteurs sont de plus en plus sensibilisés à cette problématique. Afin de valoriser ces déchets et ainsi répondre à la réglementation relative au tri et à la valorisation des biodéchets, une collecte spécifique se met progressivement en place.

L'INSEAD, le lycée Uruguay France et le lycée François Premier sont les premiers à avoir accepté la mise en place de cette collecte effectuée par le SMICTOM.

En 2022, les restes de repas de ces trois établissements ont été collectés séparément des autres déchets puis valorisés en fertilisant agricole par compostage ou en biogaz par méthanisation.

Quantités de biodéchets collectées en 2021 :

- INSEAD à Fontainebleau : 17.43 tonnes
- Lycée Uruguay à Avon : 11.87 tonnes
- Lycée François Premier à Fontainebleau : 8.96 tonnes

Mesures de prévention des déchets

En 2017, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau a lancé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) deuxième génération qui s'étend jusqu'en 2023.

Le PLPDMA du SMICTOM décline localement les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, venue renforcer les objectifs de prévention des déchets déjà fixés par le Grenelle de l'Environnement, et ceux de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire promulguée le 10 février 2020 :

- Réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 (par rapport à 2010) ;
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (d'ici 2025) ;
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (d'ici 2025) ;
- Réduire de 20 % la consommation de plastiques à usage unique d'ici 2025 (par rapport à 2018) ;
- Réduire de 50 % la consommation de bouteilles plastiques d'ici à 2030 (par rapport à 2020) ;
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici à 2030 (par rapport à 2015) ;
- Au moins 20% des produits acquis par les collectivités territoriales issus du réemploi ou du recyclage ;
- Obligation du tri à la source des biodéchets pour tous au 31 décembre 2023 ;

Pour l'atteinte de ces objectifs, plusieurs axes ont été retenus pour la période 2017-2023 :

Mesures de prévention menées durant l'année 2022 par le SMICTOM
Sensibiliser les publics à la prévention des déchets
Réduire les déchets des collectivités locales et services associés
Renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets
Améliorer les pratiques d'achats et renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire
Promouvoir la seconde vie des objets
Améliorer la prévention et la gestion des déchets d'entreprises

Le compostage pour une réduction des déchets à la source

Afin de favoriser les actions de développement durable, le SMICTOM propose, grâce au soutien financier de la Région Ile-de-France, des composteurs individuels à prix très avantageux.

Le compostage est une pratique écocitoyenne qui permet de réduire à la source les quantités d'ordures ménagères produites et par conséquent les coûts de collecte ainsi que le traitement par incinération. La valorisation des déchets in situ permet en outre la production d'un fertilisant naturel, le compost.

Fourniture de composteurs en 2022 pour les communes de la CAPF :

Communes	Nb de composteurs livrés
Achères-la-Forêt	-
Arbonne-la-Forêt	7
Avon	47
Barbizon	14
Bois-le-Roi	60
Boissy-aux-Cailles	1
Bourron-Marlotte	23

Cély-en-Bière	9
Chailly-en-Bière	17
Chartrettes	24
Fleury-en-Bière	4
Fontainebleau	86
Héricy	17
La Chapelle-la-Reine	-
Le Vaudoué	5
Noisy-sur-Ecole	17
Perthes-en-Gâtinais	10
Recloses	-
Saint-Germain-sur-Ecole	5
Saint-Martin-en-Bière	4
Saint -Sauveur-sur-Ecole	9
Samois sur Seine	25
Samoreau	22
Tousson	0
Ury	-
Vulaines-sur-Seine	19
TOTAL	425

Devant les objectifs de réduction des déchets, le SMICTOM renforce chaque année la communication sur le compostage individuel et collectif.

Trois objectifs sont visés :

- Trouver des relais parmi les habitants pour transmettre le savoir et l'envie de la pratique du compostage.
- Mieux former à la pratique du compostage : plutôt que de promouvoir l'achat de composteurs, il s'agit de valoriser la pratique du compostage.
- Former les enfants dès le plus jeune âge à cette pratique éco-citoyenne.

Voici les établissements concernés par la mise en place du compostage :

- Lycée Uruguay-France à Avon
- Groupe Scolaire le Bréau, école Paul Jozon, école primaire Saint-Merry, école Maternelle La Cloche, école maternelle Saint-Honoré à Fontainebleau
- École élémentaire René Cassin de Noisy-sur-Ecole

Il est à rappeler que le SMICTOM accompagne les résidences dans la pratique du compostage en pied d'immeuble : fourniture du matériel (composteurs et bio seaux), information auprès des habitants, communication et aide pour la première récolte.

Le SMICTOM soutient également les communes dans la mise en œuvre du compostage des déchets verts des cimetières.

Le principe consiste à mettre en libre-service les jardinières et pots qui peuvent être réutilisés par les usagers au lieu d'être jetés à la poubelle.

« Temps fort » pour communiquer sur la prévention des déchets : la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », impulsée par l'ADEME, est un moment fort de mobilisation.

Du samedi 19 au dimanche 27 novembre 2022, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau et ses communes adhérentes se sont mobilisés afin de réaliser des animations sur divers thèmes en lien avec la prévention des déchets :

Atelier récup' lors de l'évènement « Réparons Ensemble » organisé par la Mairie de Bois-le-Roi

Les agents du SMICTOM ont réalisé un atelier récup' afin de sensibiliser les visiteurs de cet évènement au réemploi. Ils ont pu transformer des déchets en objets de décoration.

Campagne de pesée des biodéchets produits par le restaurant scolaire du lycée Jeanne d'Arc Saint-Aspais à Fontainebleau.

Le SMICTOM a accompagné les élèves d'une classe de 2nd dans la réalisation d'une campagne de pesée des biodéchets. Les restes alimentaires ont fait l'objet de pesées précises en cuisine et à l'issue des repas. Cette campagne a permis de dresser un constat des améliorations apportées à l'issue de la campagne de pesée précédente et d'identifier les leviers d'actions supplémentaires pour réduire encore le gaspillage alimentaire. Pour compléter cette sensibilisation des animations autour de l'alimentation durable ont été menées dans le cadre scolaire.

Animations compostage auprès des élèves de l'école Paul Mathéry à Avon.

Des animations scolaires ont été effectués dans les classes de CE2 et CM1.

Les enfants ont ainsi pu comprendre les étapes de la matière organique, identifier les intérêts du compostage (réduction des déchets, engrais naturel, jardinage écologique, accueil de la biodiversité, etc.) apprendre les méthodes de compostage et découvrir la faune et la flore du jardin.

Sensibilisation au compostage et mise en place d'un bac de maturation de compost à la Maison de l'Enfance à Fontainebleau

A l'occasion de la mise en place d'un bac de maturation à la Maison de l'Enfance, les habitants des logements du site ont été sensibilisés au compostage. Ils ont reçu le matériel (bioseau) et les consignes (guide du bioseau) leur permettant d'utiliser eux aussi le site de compostage initialement mis en place pour valoriser les biodéchets issus de la préparation des repas de la Maison de l'Enfance.

La reprise des textiles

La gestion des bornes de récupération des textiles par le SMICTOM, via des opérateurs de l'insertion professionnelle, permet un suivi renforcé du service afin de proposer une solution de proximité aux habitants pour valoriser vêtements, chaussures et autres accessoires. Cette action, répondant aux objectifs du programme de prévention des déchets du syndicat, offre une seconde vie aux vêtements en bon état, et permet de recycler et de valoriser ceux qui ne peuvent être réemployés, évitant ainsi qu'ils soient incinérés avec les ordures ménagères.

Voici le détail des tonnages récupérés en 2022 pour les communes de la CAPF :

Communes	Tonnages collectés
Arbonne-la-Forêt	4.7
Avon	7.6
Barbizon	3.5
Bois-le-Roi	10.7
Cély-en-Bière	4.1
Chailly-en-Bière	6.5
Chartrettes	22.1
Fleury-en-Bière	3.7
Fontainebleau	<i>pas de données</i>
Héricy	8.6
Le Vaudoué	4.9
Saint-Germain-sur-Ecole	2.1
Saint-Martin-en-Bière	2.9
Saint-Sauveur-sur-Ecole	3.1
Samois sur Seine	6.6
Samoreau	20.8
Tousson	4.4
Vulaines-sur-Seine	4.8
TOTAL	121.1

En 2022, plus de 121 tonnes de textiles ont été récupérées sur le territoire de la Communauté d'agglomération, soit plus de 1,7kg/hab/ an alors que la production de déchets de textiles peut représenter jusqu'à 6 kg/hab/an.

Détourner des ordures ménagères vers le recyclage via la collecte des papiers d'écriture

Depuis 2010, compte tenue de la demande grandissante concernant la reprise des papiers dits « d'écriture », « de bureau » ou « d'impression », le SMICTOM propose une collecte destinée aux administrations, aux établissements publics et aux différentes écoles, collèges et lycées du territoire.

En effet, il est à noter que ces papiers d'une autre catégorie que les journaux magazines ne doivent pas se retrouver dans les bacs jaunes car ils n'ont pas les mêmes caractéristiques de recyclage.

La reprise de ces papiers permet de réduire le gisement aujourd'hui présent dans les ordures ménagères, donc incinéré. Ces papiers peuvent ainsi être recyclés.

Voici le bilan 2022 :

Commune	Poids collectés (en kg)
Achères-la-Forêt	0
Arbonne-la-Forêt	27
Avon	3788
Barbizon	0
Bois-le-Roi	418

Boissy-aux-Cailles	0
Bourron Marlotte	262
Cély-en-Bière	199
Chailly-en-Bière	0
Chartrettes	0
Fleury-en-Bière	85
Fontainebleau	7890
Héricy	1072
La Chapelle-la-Reine	0
Le Vaudoué	0
Noisy-sur-Ecole	0
Perthes-en-Gâtinais	150
Recloses	106
Saint-Germain-sur-Ecole	67
Saint-Martin-en-Bière	95
Saint -Sauveur-sur-Ecole	0
Samois sur Seine	0
Samoreau	71
Tousson	0
Ury	0
Vulaines-sur-Seine	464
TOTAL	14 694

La prévention des dépôts sauvages : la campagne #forêt poubelle

En 2022, le SMICTOM a renouvelé son engagement dans la lutte contre les dépôts sauvages au côté de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et des acteurs du territoire signataires de la charte Propreté en forêt et lisière : les Amis de la Forêt de Fontainebleau, l'Office National des Forêts, le Département de Seine-et-Marne, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, le SMITOM-LOMBRIC, la réserve de Biosphère de Fontainebleau Gâtinais et les associations signataires du cahier noir.

Depuis quatre ans, le SMICTOM œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages. Cette coordination d'acteurs a permis d'intensifier les actions et de mobiliser les moyens respectifs pour contribuer à la lutte contre les déchets en forêt et en lisière des communes.

Dans ce contexte, le SMICTOM s'est engagé activement aux côtés du Pays de Fontainebleau et de tous les autres acteurs pour apporter son soutien, tant sur l'aspect préventif (un plan de communication à déployer pour changer les comportements sur le long terme) que sur les aspects curatifs (actions de collecte des déchets).

De plus, le SMICTOM s'est positionné en tant que coordinateur des futures opérations de ramassage des déchets en forêt et lisière en lien avec tous les autres acteurs concernés.

L'engagement du SMICTOM comporte plusieurs pistes d'actions :

Actions préventives

La coordination et le financement d'une campagne de communication ont débuté en 2018 et se sont poursuivis en 2022 :

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20231006-2023-143-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2023

- Définition stratégique du plan de communication
- Elaboration du plan média
- Etude et définition des messages à employer
- Etude des médias et canaux privilégiés
- Création graphique des différents supports visuels

La coordination, l'organisation et le financement d'opérations citoyennes de ramassage des déchets : l'objectif est de fédérer un maximum de communes et d'associations sur l'ensemble du territoire.

L'objectif est de constater une diminution progressive des déchets ramassés au fil des années. Le SMICTOM fournit des kits « clé en main » afin de permettre aux communes de relayer l'opération et de disposer de tout le matériel nécessaire au ramassage déchets :

- des flyers et affiches
- Un guide explicatif du déroulement du ramassage, rappel des consignes de tri et de sécurité, charte de bonne conduite
- fourniture de sacs poubelles
- gilets orange, pinces à déchets et gants
- fourniture de poubelles pour effectuer le tri

Le SMICTOM prend en charge la collecte des déchets ramassés.

Les Journées Forêt Belle de ramassages de déchets en forêt et lisières de village

En 2022, les journées #ForêtBelle se sont tenues les 25, 26 et 27 mars.

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau était le coordinateur de cette grande action citoyenne et le succès fut au rendez-vous avec :

- 31 points de ramassage sur le territoire de la CAPF (35 pour tout le territoire du SMICTOM)
- 21 communes de la CAPF participantes (29 communes pour tout le territoire)
- 8,5 tonnes de déchets ramassés au total (incluant la D607)
- 1500 citoyens mobilisés (dont 670 enfants sensibilisés le 25 mars)
- 4 établissements scolaires participants (école élémentaire et école maternelle BLR, école Paul Mathéry Avon, plusieurs écoles de FBL, collège de Perthes)

Le grand ramassage de déchets sur la RD 607 du carrefour de la Libération au carrefour du Grand Veneur (Fontainebleau), a constitué l'action « coup de poing » des Journées #Forêt Belle 2022.

- Nombre de participants : 150
 - Déchets collectés :
 - Ordures ménagères : 1,5 tonnes
 - Emballages : 50 kg
 - Verre : 400 kg
 - Encombrants : 1,5 tonnes
- Soit **un total de 3,45 tonnes** de déchets collectés et triés sur ce seul point.

Tous les acteurs locaux étaient mobilisés pour ce grand week-end de sensibilisation : le Lions Club de Fontainebleau, Défi 77 pour l'environnement, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, la communauté de communes Moret Seine et Loing, l'Office National des Forêts, le Département de Seine-et-Marne, les Amis de la Forêt de Fontainebleau et le SMITOM-LOMBRIC.

L'opportunité a été donnée aux citoyens d'agir et de s'unir face aux problèmes des déchets dans la nature. La mobilisation des communes, associations et citoyens a permis de mettre en avant les bons comportements et de pointer du doigt les comportements répréhensibles.

Tous les déchets ont été triés et ont pu être collectés par le SMICTOM avec le soutien de Véolia Propreté et la société Kutler engagés dans cette démarche depuis la 1ère édition des journées ForêtBelle. Les déchets ont ainsi été correctement valorisés et recyclés !

Actions curatives :

- Collecte des dépôts sauvages au moyen d'un camion-grappin

Afin d'apporter un soutien technique à l'ONF d'une part et aux communes d'autre part, le SMICTOM a mis en place une collecte des déchets en tas au moyen d'un camion-grappin.

En 2022, ce soutien apporté à l'ONF et aux communes a permis de collecter plus de 11 tonnes de déchets.

- Le travail d'intérêt général (TIG)

Le SMICTOM est habilité depuis 2021 à accueillir des personnes condamnées à réaliser des travaux d'intérêt général, dans des opérations de piquetage en forêt de Fontainebleau afin de nettoyer les parkings et leurs alentours des déchets diffus présents.

Au total, 10 personnes auront ainsi été dédiées 189 heures au nettoyage des abords de la forêt, notamment dans le cadre du nettoyage des abords de la Maison forestière du Grand Veneur à Fontainebleau.

Actions répressives

Le SMICTOM accompagne les communes sur le volet répressif aux côtés des partenaires compétents : Tribunal de grande instance, ONF, Parc Naturel Régional du Gâtinais, etc.

En 2022, il a présenté son Guide pratique « Dépôts sauvages, comment faire ? » à l'usage des élus qui informe les communes sur les différentes procédures à engager afin de poursuivre les auteurs et fournit des modèles de documents.

Le guide a été diffusé à l'ensemble des communes du territoire ainsi qu'auprès des partenaires du groupe de travail Forêt propre.

Il a également fait l'objet d'une présentation à la Région Île-de-France dans le cadre de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France.

Les animations scolaires du SMICTOM et la participation aux événements locaux :

Tout au long de l'année, les éco-ambassadeurs formés pour l'animation en milieu scolaire interviennent dans les écoles, collèges ou centres de loisirs des communes du SMICTOM. L'objectif pédagogique étant d'inculquer aux plus jeunes l'esprit du tri, de la réduction des déchets à la source et le respect de l'environnement par l'intermédiaire de jeux ou de supports ludiques conçus par les éco-ambassadeurs.

En 2022, 100 animations de sensibilisation ont été effectuées auprès des écoles et structures éducatives de la CAPF. Le nombre d'animations par rapport à 2021 est en diminution.

Ces animations traitent des thèmes suivants :

- Tri des déchets
- Recyclage
- Compostage
- Éco-consommation
- Alimentation durable et lutte anti-gaspillage alimentaire
- Toxicité des produits ménagers

La majorité d'entre-elles sont réalisées dans les écoles primaires.

Ce sont au total 2 384 enfants qui ont assisté aux différentes animations.

Voici la répartition des animations scolaires par commune :

Nombre d'animations par communes :

Achères-la-Forêt	0
Arbonne-la-Fôret	0
Avon	39
Barbizon	0
Bois-le-Roi	23
Boissy_aux_Cailles	0
Bourron_Marlotte	3
Chartrettes	7
Cély-en-Bière	0
Chailly-en-Bière	0
Fleury-en-Bière	4
Fontainebleau	8
Héricy	6
Le Vaudoué	2
La Chapelle la Reine	0
Noisy-sur-Ecole	2
Perthes-en-Gâtinais	0
Recloses	0
Saint-Germain-sur-Ecole	2
Saint-Martin-en-Bière	0
Saint-Sauveur-Sur-Ecole	0
Samois-sur-Seine	2
Samoreau	0
Tousson	2
Ury	0
Vulaines-sur-Seine	0
TOTAL	100

En 2022, avec le retour des événements organisés sur le territoire, le SMICTOM était de nouveau mobilisé lors des fêtes de printemps, trocs aux plantes et autres festivités locales :

DÉFIS FAMILLE ZÉRO DÉCHET à Chartrettes, à Fontainebleau et à Samoreau.

STANDS COMPOSTAGE :

- Inauguration compostage partagé à Bois-le-Roi
- Passeport pour demain à Avon
- Brocante à Samois-sur-Seine
- Naturiales à Fontainebleau
- Marché bio et local à Chailly-en-Bière

STANDS TRI

- Journée Verte à Bourron-Marlotte,
- 10ème Ronde à Vélo au Centre d'écotourisme de Franchard

ATELIERS RÉCUP'

- Journée Réparons ensemble à Bois-le-Roi
- Marché de Noël de Samois-sur-Seine

ATELIERS PRODUITS MÉNAGERS

- Brocante à Samois-sur-Seine

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Prendre acte, pour la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » au titre de l'année 2022 du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Prendre acte, pour la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » au titre de l'année 2022 du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Fabrice LARCHÉ

Pour extrait conforme

Le Président

Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le - **6 OCT. 2023**
Date de mise en ligne le - **6 OCT. 2023**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20231006-2023-143-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2023